

## **Application HPST. Le CH-FO à la rencontre des élèves directeurs**

Christian Gatard, Secrétaire général du CH-FO, et Gilles Calvet, tête de liste aux élections professionnelles des D3S, ont rencontré hier les promotions d'EDH et d'ED3S à l'EHESP. Les élèves ont exprimé leur inquiétude quant au dispositif d'affectation envisagé par le ministère. Celui-ci ne garantit plus la nomination des élèves dès la fin de leur formation. Les élèves seraient « classés, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude dont la durée est de deux années à compter du jour de sa publication ».

En clair, le ministère envisage la possibilité de ne pas nommer à l'issue de leur formation tous les élèves qui auraient satisfait aux épreuves de fin de scolarité.

Devant les nombreuses réactions suscitées par ce projet, le ministère a révisé sa copie en rajoutant un alinéa sur la « liste des postes offerts » qui « doit permettre à chaque élève inscrit sur la liste d'aptitude de bénéficier d'une affectation dès la fin du cycle de formation ».

Pour autant la notion de « liste d'aptitude » valable « deux années » est maintenue. Pour quelles raisons ? A cause des intentions non avouées du ministère. Celui-ci envisage sérieusement que, même dans l'hypothèse où il y aurait un poste pour chaque élève, tous les élèves ne puissent pas être nommés.

Cela pourrait se produire dans le cas où tous les élèves ne trouveraient pas de « directeurs d'établissement » pour les postes d'adjoints, ou de « directeurs généraux d'ARS » pour les postes de chefs, désireux de les recruter ...

Voilà pourquoi certains élèves pourront rester sur le carreau. Ils seront maintenus en « recherche d'affectation » ou en « sureffectif » à l'EHESP, et si au bout de deux ans, personne ne veut toujours les recruter, ils pourront être mis « en disponibilité d'office » ou « licenciés » selon les cas.

Le **CH-FO** s'est efforcé, auprès des élèves DH et D3S, de décrypter le double discours et l'hypocrisie du ministère à leur égard.

Le **CH-FO** a apporté son soutien aux revendications des élèves : être titularisés à la fin du cycle de formation après avoir tous choisi un poste sur la liste, d'où la nécessité que celle-ci comprenne un nombre de postes supérieur de 20% au moins au nombre d'élèves de chaque promotion.

Le **CH-FO** a dénoncé la volonté du ministère de démanteler les statuts des directeurs et d'ouvrir largement les portes à des recrutements de contractuels, sans les garanties offertes par les concours et les formations.

Le **CH-FO** a déploré l'attitude de ceux qui ont apporté leur total soutien à la loi HPST sans en mesurer les conséquences.

**Le CH-FO appelle les élèves directeurs et l'ensemble des corps de direction à se préparer à une mobilisation pour une riposte plus dure.**